



CONTRAT DE SAILLIE 2021

ETALON :

DON JUAN V

N°

VENDEUR

HARAS DE CIRCEE

Le Parc aux Haras

14430 VICTOT PONTFOL

Tél. 0666711020

caroline@harasdecircee.com

www.harasdecircee.com

N° SIRET : 451 993 893 00028

ACHETEUR

NOM :

ADRESSE :

Tél.

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

En IAP, uniquement au HARAS DE CIRCEE

RESERVATION : 220 € TTC soit 200 € HT

SOLDE : 495 € TTC soit 450 € HT (TVA 10%) payable au 01/10 avec Garantie Poulain Vivant

ou 660 € TTC soit 600 € HT payable au Poulain Vivant

Exploitation de 4 chaleurs maximum pour un total de 8 paillettes maximum. Un changement de jument peut être accordé en cours de saison pour le nombre de chaleurs restants à exploiter, sans frais supplémentaires.

CONDITIONS D'UTILISATION

La Saillie est réservée pour la **JUMENT :**
N° SIRE :

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné du chèque de réservation à l'ordre du « Haras de Circée ».

Fait à

Signature de l'acheteur

, le :

Signature du vendeur



VENTE DE PAILLETTES DE SEMENCE CONGEELEE

ETALON :

DON JUAN V

N°

VENDEUR

HARAS DE CIRCÉE
Le Parc aux Haras
14430 VICTOT PONTFOL
Tél. 0666711020

caroline@harasdecircee.com
<http://www.harasdecircee.com>
N° SIRET : 451 993 893 0028

ACHETEUR

NOM :
ADRESSE :

Tél.
E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

495 € TTC soit 450 HT (TVA 10%) pour 1 DOSE soit 8 paillettes

+ frais d'expédition (pour la France : 97 € HT soit 116,40 € TTC via EUROGEN ;
pour l'étranger : nous consulter)

CONDITIONS D'UTILISATION

Les paillettes sont votre propriété.

Les cartes de saillies vous seront fournis sans frais supplémentaires.

En cas de revente de paillettes vous devrez informer le haras de circée du nombre de paillettes vendues et de leur nouveau propriétaire.

Adresse du centre d'insémination pour livraison :

REMARQUES

Les frais d'expédition de la semence (97 € HT soit 116,50 € TTC ; stockage assuré par la société EUROGEN), de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé accompagné du règlement à l'ordre du « Haras de Circée ».

Fait à
le

Signature de l'acheteur

Signature du vendeur